



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique de l'éducation

Question écrite n° 7434

### Texte de la question

M. Jean-Claude Bireau s'inquiète vivement auprès de M. le ministre de l'éducation nationale des constats établis par le ministère de l'éducation nationale en septembre 1992 dans le cadre d'une évaluation générale du niveau des élèves et faisant apparaître que 11,5 % d'entre eux qui entrent en classe de sixième « ne maîtrisent pas les compétences de base », tandis que 28 % ne savent pas expliquer l'enchaînement des mots. Cette situation obère non seulement l'avancement des travaux des enseignants en classe et tend à un renforcement des disparités de niveaux, mais reste le signe d'une véritable crise culturelle. Cela handicape gravement la vivacité de notre langue à l'intérieur de nos frontières, et par voie de conséquences à l'étranger, grevant les progrès de la francophonie. Il lui demande si des mesures spécifiques vont être définies dans le but de pallier ces insuffisances importantes.

### Texte de la réponse

Les constats établis par le ministère de l'Éducation nationale sont le résultat d'évaluations qui ont cherché à définir plus précisément ce qu'il fallait entendre par une bonne maîtrise de la lecture à l'entrée au collège, capacité qui recouvre de nombreuses caractéristiques différentes. Vingt-huit pour cent des élèves, en effet, ne savent pas expliquer les enchaînements de l'écrit, (enchaînement logique de causalité, enchaînement chronologique, enchaînement référentiel) tout en sachant tirer des textes des informations ponctuelles. Même si les études comparées internationales sont à l'avantage des jeunes lecteurs français, ce résultat demeure insatisfaisant. Le fait que 11,5 p. 100 d'enfants ne maîtrisent pas l'ensemble des compétences de base incite le ministère de l'Éducation nationale à renforcer son action dans le domaine prioritaire qu'est l'apprentissage de la lecture. Pour une meilleure prévention, des efforts vont essentiellement porter sur les années durant lesquelles doit se mener cet apprentissage, à l'école primaire, d'une part en renforçant le dispositif de détection précoce des difficultés pour mieux les résoudre à temps, et éviter qu'elles ne deviennent insurmontables et d'autre part en mettant en place des actions différentes et concertées : à l'échelon national, par l'instauration de nouveaux programmes devant aider à une meilleure continuité et une plus grande cohérence pédagogique, à l'échelon national et local par la formation des maîtres et une information sur les pratiques pédagogiques favorisant une meilleure réussite des élèves, prioritairement dans le domaine de la lecture. Au niveau du collège, une réflexion de fond s'est engagée depuis l'automne qui vise à assurer en particulier une meilleure prise en charge des élèves en difficulté. Les groupes de travail constitués dans le cadre du débat national sur l'école poursuivront cette réflexion jusqu'au mois de mai 1994 et devront formuler des propositions qui permettront de dégager les mesures à prendre et celles à expérimenter préalablement avant d'envisager leur généralisation progressive.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bireau Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7434

**Rubrique** : Enseignement

**Ministère interrogé** : éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 1er novembre 1993, page 3752

**Réponse publiée le** : 28 mars 1994, page 1538